

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

LA FORMATION « STAGE ADAPTATION »

VOUS SOUHAITEZ :

- Exercer le métier d'Assistant de Service Social en France

VOUS ETES :

- Titulaire du diplôme d'Assistant de Service Social, d'un état membre ou non de l'Union Européenne

CONTENU DE LA FORMATION « STAGE ADAPTATION » ET MODALITES

Le contenu de la formation théorique du stage d'adaptation se réfère au programme proposé par le Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale. Il a pour objectif de permettre aux candidats de transférer leurs compétences acquises pour construire une position professionnelle d'Assistant de Service Social dans le contexte français.

TEMPS DE FORMATION

Les cours se répartissent en 250 heures d'enseignement théorique et 420 heures de stage sur une année universitaire.

1. FORMATION THEORIQUE : (250 heures)

- ✚ Théorie et pratiques de l'intervention en service social
- ✚ Questions éthiques en lien à l'intervention du service social
- ✚ Droit
- ✚ Législation et politiques sociales

2. FORMATION PRATIQUE : (420 heures)

Le stage sera d'une durée de 12 semaines (420 h) à temps plein ou partiel, et se déroulera sous la responsabilité de professionnels qualifiés, notamment un référent assistant de service social, sur un site qualifiant. Le site qualifiant est une organisation apprenante qui conduit à une professionnalisation dans un champ spécifique. L'ensemble des professionnels d'un service ou d'une institution peut être mobilisé.



VALIDATION

- La formation « Stage Adaptation » se valide lors d'une session d'examen organisée par la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), en fin de formation (juin 2019).
- L'autorisation d'exercer la profession d'assistant de service social ou le diplôme d'Etat, fait suite à la réussite de l'épreuve de certification présentant une Intervention Sociale d'Aide à la Personne (ISAP) et une Intervention Sociale d'Intérêt Collectif (ISIC), qui valide le stage d'adaptation.

CONDITIONS D'ACCES

- Obtention de la notification d'autorisation d'entrer en stage d'adaptation délivrée par la DRDJSCS ou le Ministère (les candidats doivent déposer un dossier auprès de la DRDJSCS où figurera un avis circonstancié d'un centre de formation agréé pour obtenir la notification d'entrer en stage d'adaptation).
- Dépôt du dossier d'inscription : Inscription à partir de l'obtention de la notification d'autorisation d'entrer en stage d'adaptation.

COUT DE LA FORMATION 2019-2020 : 3 850€

FORMATION 2019-2020 : d'octobre 2019 à juin 2020 (calendrier en cours d'élaboration)

CONTACTS

ECOLE SANTE SOCIAL SUD EST
Secrétariat de la Formation « Assistant de Service Social »
Immeuble le Sémaphore
20 rue de la Claire - CP 320
69337 LYON Cedex 09
04 78 83 40 88

